

# AGRICULTURE

GROUPE DES ELUS COMMUNISTES

---

**En application du compromis agricole  
du 20 novembre 2008,  
le Ministre de l'agriculture annoncera prochainement  
la réorientation des aides.**

**28 décembre 2008**

Gérard Lahellec

***L'accord européen du 20 novembre 2008 sur la politique agricole, conclu après un an de discussions autour du «bilan de santé de la PAC», entre la commission européenne et les vingt sept états membres, constitue un compromis d'actualisation et d'alignement sur la réforme négative et très libérale de 2003. Cet accord laisse le choix à chaque pays de mettre en œuvre, en 2010, les options proposées dans celui-ci.***

Les Etats membres de la communauté européenne ont donc jusqu'au 1er Août 2010 pour mettre en œuvre les dispositions de l'accord intervenu le 20 novembre entre la commission européenne et les vingt sept états membres. En France, la future répartition des aides doit être arrêtée à la fin du mois de janvier.

Ce choix d'un calendrier serré, après le compromis intervenu au plan européen, ne doit vraisemblablement rien au hasard. En «battant le fer tant qu'il est chaud», le gouvernement fait le choix de prendre de vitesse une profession agricole secouée par les capitulations successives devant les exigences libérales et de limiter ainsi au maximum l'expression des mécontentements

En effet, la profession dans sa grande majorité s'insurge contre cet accord qui consacre un nouveau recul des ambitions agricoles européennes. Mais dans un contexte de réduction des subventions adossées aux productions, les secteurs qui étaient jusque là exclus de ces aides (pommes de terre, fruits et légumes, chevaux...) réclament leur part, sans compter les profondes dissensions qui existent d'ores et déjà entre céréaliers et éleveurs.

Dans le même temps, la fédération nationale ovine qui représente une catégorie de producteurs particulièrement touchée par la baisse des revenus agricoles, entend bien faire valoir son vœu pour l'instauration d'une prime à l'herbe de 300 euros à l'hectare.

A l'inverse, l'Union des Grandes Cultures redoute une orientation qui pourrait priver les céréaliers de près de 40% des paiements directs.

En réalité, l'exercice consistant à mieux répartir les aides dans un contexte général où le niveau global de ces aides diminue, devient une mission impossible. Cette situation en dit long aussi sur la portée limitée de la régionalisation des aides dès lors qu'on ne remettrait pas en cause la politique européenne elle même.

Ce qui caractérise le compromis européen réside dans le fait que les aides du premier pilier de la PAC (soutien allant à la production) sont réorientées vers le deuxième pilier (soutien au développement rural et aux actions de couverture de risques environnementaux). L'autre aspect de cet accord consiste en la possibilité pour les Etats de redistribuer les aides au sein du premier pilier en fonction des choix nationaux.

Concrètement donc, nous assistons à une dérégulation des productions car les interventions tendant à une régulation de celles ci par les prix sont une fois de plus mises à mal et redéployées vers les autres actions dites d'aménagement rural ou environnementales.

Dans l'affirmation des grands principes, l'accord pourrait permettre de favoriser la production ovine, de lait de montagne et de bassins d'élevages, les systèmes herbagers, la viande bovine ou encore l'agriculture biologique. Mais comme les moyens budgétaires de ce premier pilier sont sans cesse en diminution, il sera difficile de faire plus et mieux avec moins !

C'est la preuve aussi, s'il en était encore besoin, qu'il est urgent d'engager un large rassemblement progressiste pour exiger une construction européenne d'un autre type, plus ambitieuse, plus solidaire et fixant le cap vers la mise en œuvre de politiques ambitieuses en matière de développement durable et solidaire.